

DPAA.BM.OA.26.9.84
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR
DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE
DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

Le décret N° 05/543 du 15/04/85
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1983 des Professeurs Cer-
tifiés de Lycée des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement
Technique) de la République Populaire du Congo
et dressant la liste des Professeurs de ces
mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois
(3) ans.

LE PREMIER MINISTRE

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n°019/84 du 23/6/84 portant modification de cer-
taines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
(/u la décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 3.3.84 portant nomination du
Premier Ministres ;
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des
interims des Membres du Gouvernement ;
(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Parle-
taire en date du 26 Juillet 1984
(/u le décret n°67/304 du 30/9/87 modifiant le tableau hiéran-
que des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret N°64/165
22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

DECRETE

.../...

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1963, les Professeurs Certifiés de Lycée Technique des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 2° ECHOLON

A 2 ans

- BOKOUTA Jean Baptiste en scc à B/ville
- DESSINA Cathérine, en service à Brazzaville
- INOKOMISSIKA Jeanne Marguérite, en service à Brazzaville
- KINFOKO Dieudonné, en service à Brazzaville
- KOKOU Joseph, en service à Brazzaville
- LOUKOUBI Odile, en service à Pointe-Noire
- MABOULOU Solange, en service à Brazzaville
- MAKOUNDOU Albert, en service à Owando
- MATOU Antoinette, en service à Brazzaville
- MOUKITO Marguérite, en service à Brazzaville
- MOUNGELLE Jean Baptiste Richard, en service à Brazzaville
- MOUSSBOU Fidèle, en service à Pointe-Noire
- MPASSI Antoinette, en service à Brazzaville
- MPASSIOU-TOULA Benoît, en service à Pointe-Noire
- NDE Clémentine, en service à Pointe-Noire
- TSENGDOU née NKOUNKOU-LIVOUKOULOU Adélaïde, en service à Brazzaville
- NZAMBA Jacques, en service à Pointe-Noire
- OSSANGUE née MANGOUNI Héliodore Louise, en service à Brazzaville
- PAKA-MABILALA Bernard, en service à Brazzaville
- BAKA née KOUNDANI Joséphine, en service dans la Lékoumou
- PEMBELLET Michel, en service à Brazzaville
- ZOLA Albert, en service à Brazzaville
- KELA-FOUIDY Cécile, en service à Brazzaville
- MABA-LIKIBI Daniel, en service à Brazzaville

A 30 mois

- BIABAKA Philippe, en service à Pointe-Noire
- KIBELOLAUD Sylvestre Jean Bernard, en service à Pointe-Noire
- LOUYINDOULA Angélique, en service à Pointe-Noire
- MILONGO Marcel, en service à Pointe-Noire
- NGADZALA Ange, en service à Brazzaville
- NGAMBA Marcel, en service à Pointe-Noire
- NZAKA-MOUKALA Albert, en service à Pointe-Noire
- PIKA Jean Maurice, en service à Brazzaville
- TCHIBOUNGA MAKOSSO François, en service à Pointe-Noire

POUR LE 3° ECHOLON

A 2 ans

- OKOUROU néé BOKOUANGUI NGOLBE Veronique, en service à Brazzaville

POUR LE 4° ECHOLON

A 2 ans

- BALOSSA Pierre, en service à Brazzaville

pour le 5° échelon

A 2 ans

- MANGOUNINA Marc, en service à Brazzaville
- OLONDO Jean Baptiste, en service à Brazzaville

Article 2 : Avancement en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans :
POUR LE 2° ECHELON

- BIKOU MBYS née MAFOURBI Christine, en service à Brazzaville
- KIBANGUI Félicité justine Constance, en service à Brazzaville
- KINA Barbe Petronelle, en service à Brazzaville
- KOUEMBT-KOUEMBT MARYSE-YOANNE, en service à Brazzaville
- MALANDA née MALANDA Gisèle, en service à Brazzaville
- NGOMBOUMBOUNGOU née BISSILA NIEMLE Marie Jeanne, en service à B/ville ^{Clemence}
- PALBOU Pascal Blaise, en service à Brazzaville
- SITA née BIZINGO Martine, en service à Brazzaville
- TCHITCHELLE Romain, en service à Brazzaville
- LEMPASSI Joël, en service à Brazzaville
- KOUNGOUNG. Rigobert, en service à Pointe-Noire

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

Daniel ABIBI ..

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA..

Angé Edouard-POUNGUI..

Le Ministre des Finances et du
Budget

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU..

AMPLIATIONS :

MESS/CAB.....2
DGAS.....2
DPA.....5
DFP.....2
DGD.....2
DCF.....2
D/SOLDE.....2
D/COURRIER.....5
TRESOR.....2
TORPC.....2
TRASSEIS.....2
TERS DPA...48